

L'EAC va superviser les élections dans les pays membres

PANA, 19/01/2010 Dar es Salaam, Tanzanie - Dans le cadre de ses préparations pour le suivi des élections dans la région qu'elle couvre, le secrétariat de la communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), a annoncé mardi qu'elle était en train de développer un protocole sur la bonne gouvernance qui lierait tous les Etats partenaires une fois signé. Formulé par le bureau des affaires politiques du secrétariat, le protocole pourra fournir le cadre nécessaire aux efforts de l'EAC pour faire respecter les principes fondamentaux de la communauté dont la démocratie, l'Etat de droit, la protection des droits humains, la responsabilité, la transparence et l'égalité des chances.

Les processus de démocratisation prudents que sont les systèmes et les procédures électorales représentent l'un des piliers essentiels de ce protocole, a affirmé le secrétariat tout en soulignant que c'est dans ce cadre que le forum des commissions électorales des pays partenaires a été créé. Sous l'égide du forum, une mission d'appui électorale, composée de membres des commissions électorales des quatre pays membres de l'EAC, a visité le Burundi en octobre dernier. "La commission électorale indépendante du Burundi est nouvelle et elle a besoin d'appui pour renforcer ses capacités afin de pouvoir organiser des élections libres et transparentes. C'est un pays qui comporte un intérêt spécial pour les autres membres de l'EAC, car il sort d'un conflit dont les efforts de paix et de stabilité doivent être soutenus, a affirmé le secrétaire général adjoint de l'EAC chargé de la féderation politique, Beatrice Kiraso. L'EAC compte augmenter le nombre de missions d'observateurs conventionnels au suivi des élections. Cela impliquera des activités à long terme car la campagne électorale c'est plus que le comptage des voix le jour des élections. Cela nécessite également l'inscription sur les listes électorales, l'éducation civique, le fait de s'assurer que le bon matériel est à la bonne place et au bon moment. Le processus doit faire l'objet d'un suivi avec le comptage ; la proclamation des résultats et même la prestation de serment des candidats gagnants, a ajouté le secrétaire général adjoint. L'EAC a l'intention de rassembler une équipe d'observateurs à long terme, non seulement pour le Burundi dont les élections débutent en juin 2010 mais également pour tous les autres Etats partenaires pour assurer une harmonisation et une standardisation des processus électoraux. Parmi les Etats partenaires de l'EAC, le Rwanda et la Tanzanie organiseront des élections en août et octobre respectivement. L'Ouganda suivra en 2011 et le Kenya en 2012. Kiraso a exprimé la nécessité pour les Etats partenaires de l'EAC d'harmoniser leur période électorale. En ce moment, les élections dans les différents pays ont lieu à des dates différentes et cette situation a fait que les actions de la communauté sont au point mort, car le quorum des rencontres de l'EAC n'est atteint qu'avec la présence de tous les Etats partenaires, a-t-elle affirmé. Kiraso a suggéré que la période électorale soit harmonisée si les Etats membres acceptent de donner et de recevoir, ce qui nécessitera qu'un ou deux pays aient plus de temps pour rattraper les autres. Il se pourrait que nous ayons à nous habituer à ce cauchemar jusqu'à ce que la féderation politique soit mise en place, car à ce moment là ; il y aura une seule constitution pour l'Afrique de l'Est, a-t-elle remarqué. La mission d'appui électoral au Burundi a identifié un certain nombre de questions à aborder, mais le conseil des ministres de l'EAC a transmis en novembre 2009 le rapport de la mission au gouvernement burundais pour qu'elle y ajoute ses observations avant qu'une décision sur la suite à donner ne soit prise. Parmi les questions soulevées figurent la nécessité de trouver une solution au déficit de financement pour les élections, la mise à jour des registres d'inscription et l'amélioration de la sécurité durant la campagne et la période électorale. Les autres questions que le forum des commissions électorales avait identifiées comme étant essentielles et qui nécessitent d'être abordées au niveau de l'EAC sont le coût des élections, l'appropriation du processus, le renforcement de la confiance des populations dans les commissions électorales, la réduction des conflits électoraux et l'harmonisation des lois électorales pour adopter les meilleures pratiques.